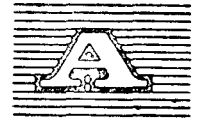


NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.4/L.1095  
3 novembre 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 91 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS  
ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES  
ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Note du Secrétariat

Les renseignements ci-après fournis par le Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies, sont présentés aux membres de la Quatrième Commission en application de la résolution 3300 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1974 concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.

BUREAU DE LA COOPERATION TECHNIQUE DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

L'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies à l'Angola, au Cap-Vert, au Mozambique et à Sao Tomé-et-Principe est décrite pour chaque territoire dans les documents A/10106 et Corr.1 et A/10106/Add.1 et 2. On trouvera un résumé de l'assistance fournie à la Guinée-Bissau dans le document A/10105.

1. La Section des bourses de perfectionnement du Bureau de la coopération technique est chargée d'exécuter les activités prévues par le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Au cours de 1973/74, le Programme a permis d'aider 1 131 étudiants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, de la Namibie, de la Rhodésie du Sud et de Sao Tomé-et-Principe, en leur accordant des bourses entières ou partielles leur permettant de poursuivre des études secondaires

ou universitaires, de préférence en Afrique 1/. Mille deux cents étudiants reçoivent actuellement une assistance dans le cadre du Programme qui est administré en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Bureau de la coopération technique se tient en rapport étroit avec les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Fonds d'échanges universitaires internationaux, le Secrétariat du Commonwealth et d'autres organisations qui octroient des bourses aux étudiants originaires d'Afrique australe, de façon à ce que le plus grand nombre possible d'étudiants répondant aux conditions requises bénéficient d'une assistance. Des fonds ont été remis, à titre de contribution au Programme, au Bureau de la coopération technique dans le cadre du programme spécial de bourses du PNUD pour les Rhodésiens du Sud; ils serviront à accorder une aide à un certain nombre d'étudiants répondant aux conditions requises, dans des universités africaines. Les programmes de bourses sont également administrés par la Section des bourses de perfectionnement du Bureau de la coopération technique.

2. Le Bureau de la coopération technique a organisé à intervalles réguliers des rencontres avec des représentants des mouvements de libération et leur a indiqué dans quels domaines il pourrait fournir une assistance aux communautés de réfugiés. Au début de 1974, il a transmis au PNUD un programme de formation professionnelle à l'intention des réfugiés d'Afrique du Sud en Zambie, qui lui avait été soumis par l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud. Le Commissaire à la coopération technique a demandé des fonds à la République fédérale d'Allemagne en vue de la création d'un centre sanitaire destiné aux réfugiés namibiens au Botswana et il les a obtenus.

3. Le Bureau de la coopération technique a informé l'OUA et les mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA qu'il était disposé à envoyer des conseillers techniques pour collaborer à l'élaboration de projets d'assistance à l'intention des populations des territoires de la Rhodésie du Sud, de la Namibie et des territoires administrés par le Portugal, y compris en particulier les territoires qui sont devenus depuis des Etats indépendants. Des réunions d'information générale sur chaque territoire ont été organisées et il a été procédé à une évaluation préliminaire des besoins d'assistance de chacun d'eux.

---

1/ Au paragraphe 4 de la résolution 3301 (XXIX) du 13 décembre 1974, l'Assemblée générale a décidé qu'il y avait lieu de continuer, à titre de mesure provisoire, d'accorder une assistance dans le cadre du Programme aux habitants de la Guinée-Bissau ainsi qu'à ceux des territoires auxquels s'applique le Programme et qui pourraient accéder à l'indépendance. La durée de cette assistance sera déterminée par l'Assemblée générale sur avis du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, compte tenu des programmes d'assistance entrepris par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les organisations chargées de l'exécution de ses projets.

4. Au début de 1975, le Bureau de la coopération technique a envoyé un certain nombre de conseillers techniques au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et au Mozambique. A la suite de ces visites, des programmes ont été établis dans les domaines suivants : amélioration du réseau routier, transports maritimes et administration portuaire, recherche géologique et minière, exploitation des eaux souterraines et mise en valeur des bassins fluviaux, production d'énergie électrique, construction et statistique. Un projet d'exploitation des eaux souterraines de 220 000 dollars, jugé urgent, est déjà en cours de réalisation au Cap-Vert et une mission consultative sur le dessalement a terminé ses travaux. En Guinée-Bissau, une importance particulière a été accordée à la mise en valeur des ressources naturelles : cinq projets visant à renforcer le Département de la géologie et des mines sont actuellement en cours et de grands projets d'assistance au Ministère des travaux publics et des transports ont été soumis à l'approbation du PNUD. Au Mozambique, on donne un rang de priorité élevé à l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales et les alentours des villes, auparavant négligés. Un certain nombre de projets approuvés par le PNUD sont en cours d'exécution, à savoir un programme innovateur de construction de logements fondé sur le principe d'auto-assistance (montant : 1 million de dollars), un programme de rénovation d'urgence des systèmes d'adduction d'eau pour la ville de Tête, la fourniture de 7 générateurs de secours pour les zones rurales et la réévaluation de la politique de construction des grandes routes.

5. En réponse à une demande de Sao Tomé-et-Principe transmise par le PNUD, le Bureau de la coopération technique a pris des dispositions en vue de former 8 interprètes et a convenu de fournir un certain nombre de cadres - un directeur pour les douanes, un directeur pour la banque nationale, un directeur pour les finances et 2 ingénieurs des travaux publics - pour remplacer les fonctionnaires portugais qui se préparent à partir. Il a également organisé des missions consultatives pour la planification, la réforme administrative et la remise en état d'une usine hydro-électrique. Une mission consultative sur le tourisme a été effectuée, à la suite de laquelle le descriptif d'un projet a été élaboré.

6. Aucune assistance n'a été accordée au régime illégal de Rhodésie du Sud ni au Gouvernement d'Afrique du Sud.

7. Des réunions officielles ont été organisées régulièrement avec les représentants des mouvements de libération nationale. Le 10 juin 1974, le Commissaire à la coopération technique a invité tous les représentants des mouvements de libération à New York, ainsi que le représentant de l'OUA et le Président du Groupe de travail chargé de suivre l'application par les institutions spécialisées et les organismes associés à l'ONU de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ainsi que l'application d'autres résolutions pertinentes de l'ONU, à une réunion à laquelle ont participé également les fonctionnaires de l'ONU, du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) qui s'occupent de programmer l'assistance pour la région africaine. Le 17 octobre, une réunion spéciale a été organisée avec le représentant du Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO) afin de lui exposer les domaines dans

lesquels le Bureau de la coopération technique pourrait prêter son concours. Le 24 octobre, le Commissaire à la coopération technique a présidé une réunion officieuse entre les représentants des organismes des Nations Unies et les représentants du Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC) et du Frente Nacional para a Libertação de Angola (FNLA) au cours de laquelle des consultations ont eu lieu au sujet des dispositions à prendre pour fournir une assistance à l'Angola et au Cap-Vert. En mars 1975, le Commissaire a rencontré une délégation des îles du Cap-Vert placée sous la direction du Ministère de la coopération technique pour examiner avec elle l'assistance supplémentaire à fournir.

8. Des contacts directs ont actuellement lieu avec les représentants compétents des nouveaux Gouvernements du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe au sujet de questions telles que les programmes d'assistance, les missions de visite, la nomination des directeurs de projets et les bureaux des représentants résidents qui ont été établis dans chaque pays. D'étroites relations de travail devraient s'établir avec l'organisme compétent des gouvernements locaux au fur et à mesure que chacun des projets envisagés entrera dans sa phase opérationnelle.